LETTRE D'INFOS AUX BOUCETOIS

N° 3 – mai 2016

Le bulletin d'informations municipales s'est étoffé de pages supplémentaires, permettant l'insertion de quelques photos. J'espère que chacun d'entre vous y trouvera des informations qui l'intéressent.
Je remercie les membres du CCAS pour leur implication, les bénévoles qui participent aux activités des TAP (temps d'activités périscolaires) ainsi que toutes les personnes qui, par leur action, participent à la vie de la commune et contribuent ainsi à la rendre plus attractive.

Roseline GOURDON, Maire de Boucé

Concours des maisons fleuries

Les 25 participants au concours 2015 ont reçu un arbuste Abelia lors de la cérémonie des vœux.
Campagne de fleurissement 2016 : le bulletin d'inscription ci-joint est à transmettre à la Mairie avant le 15 juin. Le jury passera entre le 25 juin et le 10 juillet.

Label Villes et villages fleuris : suite à la visite du jury en date du 9 juillet 2015, le label « une fleur » n'a pas été maintenu au regard des critères d'évaluation du règlement national du label.

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE : L'AFFAIRE DE TOUS, LA RESPONSABILITE DE CHACUN

L'arrêté préfectoral de l'Allier du 27 juin 2005 impose la destruction de l'ambroisie
A partir de la mi-juin, l'ambroisie est visible et manipulable avec peu de risques. C'est la période la plus propice pour l'arrachage. En effet, la plante ne devient allergisante qu'à partir de sa floraison.
2 sites internet pour un complément d'informations :
www.ambroisie.info www.fredon-auvergne.fr

Téléphones :

Agence Postale	**06.43.41.66.51**
Cantine scolaire et TAP	**06.43.41.64.65**
Ecole	**04.70.43.73.62**
Mairie	**04.70.43.70.78**

Adresses mail :

mairie-bouce@wanadoo.fr
elus-bouce@orange.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

- le lundi de 14h30 à 17h30
- le mardi de 9h à 12h
- le vendredi de 13h30 à 16h30

Bilan CCAS 2015

Les membres du CCAS se sont réunis au cours de l'année 2015 pour organiser :

- Une conférence santé et l'atelier du bien vieillir : 34 personnes ont participé le 2 juillet 2015 à une réunion d'information animée par la MSA et le docteur Ducros.

A l'issue de cette réunion, 13 personnes se sont inscrites pour participer à l'atelier du bien vieillir (ABV), programme de prévention s'adressant aux plus de 55 ans.

Ces séances ont été animées par Mme Margelidon de la MSA les jeudis matins du 1er octobre 2015 au 14 Janvier 2016, soit 7 séances de 3 heures sur les thèmes suivants:

- le vieillissement réussi,
- l'alimentation,
- la santé bucco-dentaire,
- les 5 sens,
- la prévention des risques d'ostéoporose,
- le sommeil,
- les médicaments (avec l'intervention du Docteur Carpentier, médecin conseil à la MSA). Cette séance s'est terminée par un repas à l'Auberge des Tureaux.

Ces rencontres se sont déroulées dans une ambiance très conviviale. Un bilan aura lieu courant juin 2016.

- Le repas et les colis de fin d'année :

55 convives ont participé au repas de fin d'année dans un décor automnal réalisé par les membres du CCAS. La bonne humeur était au rendez-vous pour cette 2ème édition. L'animation a été assurée par le groupe folklorique « Les sabots dorés » du Mayet de Montagne. Et comme l'an dernier, quelques convives ont poussé la chansonnette pour le plus grand plaisir de tous !

Le 19 décembre, un colis a été distribué aux 41 personnes absentes au repas. Ce fut l'occasion de rendre visite à nos ainés à domicile et en maison de retraite.

Le prochain repas aura lieu le Dimanche 4 décembre 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

295 125€ en dépenses de fonctionnement (292 009€ en 2014) dont :

- Charges de personnel : 143 578€
- Indemnités aux élus : 24 062€
- Intérêts d'emprunts : 2 172€
- Cotisation au service dép. d'incendie : 9 349€
- Cotisation SDE03 (éclairage public + maintenance et travaux) : 4 828€
- Fournitures scolaires : 2 683€
- Subventions aux associations : 3 210€
- Subvention pour le CCAS : 2 500€
- ...

529 620€ en recettes de fonctionnement (459 474€ en 2014) dont :

- Dotation forfaitaire* : 62 482€ (70 553€ en 2014)
- Taxes foncières et taxes d'habitation : 13 3320€ (12 8882€ en 2014)
- Loyers : 35 133€ (34 193€ en 2014)
- Droits de pêche : 5 456€ (6 184€ en 2014)
- Location salle polyvalente : 2 020€ (1 740€ en 2014)
- ...

* La dotation forfaitaire est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'Etat aux collectivités. La baisse des dotations a été amorcée en 2014 et doit se poursuivre jusqu'en 2017. S'ajoute à cela une réforme du calcul de la DGF qui s'appliquera à partir de 2017.

87 055€ en dépenses d'investissement (106020€ en 2014) dont :

- Remboursement capital d'emprunts : 28458€ (33 440€ en 2014)
- travaux de voirie : 27 875€ (dont 17 875€ de travaux en régie)
- Equipement pour l'école : 2423€ (remboursement de 50% de cette somme par Montaigu)
- achat licence IV : 2 000€
- étude d'aménagement de bourg : 10 847€
- aménagements extérieurs (tables de jeux, table de pique-nique et portique) : 5 275€
- travaux dans les bâtiments communaux : 2 763€

30 797€ en recettes d'investissement (100 609€ en 2014) dont :

- FCTVA : 3 439€
- Subvention du conseil départemental (Fonds 1) : 9 338€
- ...

*****

Tableau des emprunts		
Date début	Date fin	annuités
2003	2017	1 617,94€
2006	2018	2 687,69€
2002	2016	2 035,49€
2002	2016	2 337,51€
2009	2020	6 038,12€
2010	2020	3 257,12€
Total pour 2016 : 17 973,87 €		

BUDGET 2016

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 467 318 Euros. La dotation forfaitaire pour 2016 s'élève à 54 042€ (- 8440€ par rapport à 2015). En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 312 143 Euros. Outre les travaux au logement du Moulin de la Presle, 40000€ sont prévus pour des travaux de voirie. L'achat d'un véhicule utilitaire est également inscrit au budget. La réfection des toitures du lavoir et du poids public, initialement prévue pour 2016, est reportée en 2017 afin de constituer des dossiers de subventions.

TAXES COMMUNALES

Lors de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2016, il a été décidé de fixer les taux suivants :

- 9,96 % pour la taxe d'habitation (au lieu de 9,86%)
- 10,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (au lieu de 10,83%)
- 35,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (au lieu de 35,20%)

Redevance d'assainissement : 30€ de part fixe + 1,20€ par m^3 d'eau consommée.

Communauté de Communes Varennes-Forterre

18 rue de Vouroux 03150 VARENNES SUR ALLIER

Tél. 04 70 45 00 99 – Fax : 04 70 45 64 36

contact@cc-varennesforterre.fr

www.cc-varennesforterre.fr

S.P.L 277 : Un nouvel envol pour le DA 277

La S.P.L. 277 est une société créée en septembre 2015 par la Communauté de Communes Varennes-Forterre et la mairie de Varennes-sur-Allier, pour assurer la reconversion de l'ensemble du site du Détachement Air 277 (DA277). Les deux entités sont actionnaires à part égale.

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) qui a été signé courant avril (voir La Montagne du 23 avril 2016), l'enveloppe de l'Etat s'élève à 5.5 millions d'Euros. Les autres partenaires financiers sont le Département, la Région et l'Europe.

Plusieurs entreprises sont déjà installées : NSE, Eden Stadium (sport canin), Pacauto, GBA (bois énergie), transports Lasalle, SARL Xavier (plâtrerie-peinture), entreprises de sécurité…, soit 60 à 70 emplois à ce jour.

Deux projets majeurs sont en attente :

- la création d'un pôle départemental pour le développement des filières bois-énergie, de l'écoconstruction et de la rénovation énergétique
- la création d'une agrotechnopôle spécialisée dans la robotique, projet porté par IRSTEA (institut de recherche basé à Montoldre).

Par ailleurs, 500 000 € ont été déployés pour aider la création d'emplois à l'échelle du bassin Lapalisse/ Varennes/ Saint-Pourçain et plusieurs communes autour de l'agglomération de Vichy Val d'Allier (Fonds FRED). En moyenne, les entreprises aidées ont reçu 7 500 € par emploi créé sur le territoire de Varennes-Forterre.

Toute personne à la recherche d'un emploi peut déposer sa candidature (C.V.) auprès de la S.P.L. 277 au siège de la communauté de communes Varennes-Forterre, qui transmettra aux entreprises concernées.

Open-system : le tourisme connecté

L'Office de Tourisme Varennes-Forterre s'est équipé de ce nouveau dispositif qui permet de réserver en ligne pour toutes les animations proposées ainsi que pour Arkéocité.

TAD Varennes Forterre

Grâce au transport à la demande (TAD), toute personne résidant sur une commune de la Comcom et souhaitant se rendre à Varennes/A, bénéficie d'un service de taxi au tarif unique de 2 € l'aller et 4 € l'aller-retour. Le TAD permet également de prendre des correspondances SNCF.

Renseignements et réservations : **0 800 800 966 (numéro vert gratuit)**

Aides à l'habitat

Depuis le 1er Octobre 2015, la Communauté de Communes a lancé un PIG (Programme d'Intérêt Général) avec le Conseil Départemental et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Comme précédemment avec l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), ce dispositif permet aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs qui remplissent les conditions de ressources, de bénéficier d'aides à l'amélioration de l'habitat.

Un conseiller habitat du Conseil Départemental assure une permanence les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 9h00 à 12h00 à la communauté de communes.

Renseignements au Point Rénovation Info Service (PRIS) : 04 70 34 41 84 - pris03@allier.fr

Le saviez-vous ?

Vous trouverez vers la petite porte de l'église un mini-jardin d'herbes et plantes aromatiques. Aneth, thym, menthe, mélisse, romarin, basilic... Vous pouvez en cueillir quelques brins ou quelques feuilles pour les utiliser dans votre cuisine à condition, bien sûr, de ne pas abimer les plantations.

****

Des parents boucétois ont sollicité la municipalité pour scolariser leur enfant en maternelle à Varennes. Cette demande a été refusée par le conseil municipal compte tenu des frais demandés par la Mairie de Varennes sur Allier. Les dépenses scolaires (fournitures scolaires, équipement informatique, charges de personnel, électricité, eau, travaux d'entretien des bâtiments...) représentent un coût important pour le budget d'une commune. Ces dépenses sont complètement justifiées à partir du moment où la commune a une école mais s'il fallait rajouter des frais de scolarité facturés par d'autres communes, cela ne serait plus du tout gérable. De plus, en favorisant la scolarisation d'enfants hors du RPI Boucé-Montaigu, cela irait à l'encontre de notre volonté de maintenir nos classes.

A noter que :

- **la seule exception à cette règle concerne des demandes pour des enfants qui sont orientés vers des classes spécialisées.**
- **toutes les communes voisines adoptent la même position que Boucé face à ces demandes.**

****

Plusieurs logements appartenant à des bailleurs privés, à France Loire et à la Mairie sont actuellement à louer sur la commune de Boucé. Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.

****

En raison des travaux d'assainissement qui vont s'étaler sur 6 mois environ, il a été décidé de réduire le fleurissement du bourg pour cette année.

****

Pour permettre l'accès à toute nouvelle construction, le conseil municipal a décidé de financer l'achat de fournitures, dans la limite de 7m20 de buses renforcées avec deux têtes de sécurité. Chaque demande de propriétaires sera étudiée au cas par cas. La pose devra être obligatoirement réalisée en appliquant les normes du règlement de voirie. En cas de non-respect de ces règles, la Municipalité se réserve le droit de demander que les travaux soient refaits.

****

Le conseil municipal autorise l'installation de cavurnes au cimetière. Il s'agit de petits caveaux en béton recouverts d'une dalle et destinés à accueillir une ou plusieurs urnes funéraires. Les tarifs, pour 1m^2 de terrain, sont les suivants :

- 70 euros pour une concession perpétuelle
- 55 euros pour une concession de 50 ans
- 35 euros pour une concession de 30 ans

****

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse-réhydratation des sols a été déposée à la Préfecture suite aux dommages subis par plusieurs propriétaires sur leurs bâtiments. A ce jour, les demandes sont toujours à l'étude. E**n cas de constatation de l'état de catastrophe naturelle, les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de l'arrêté pour déposer une demande d'indemnisation auprès de leur assureur.**

****

Un bac à compost a été récemment installé au lotissement. La mise en place s'est faite en présence de plusieurs familles habitant le lotissement qui ont profité des explications fournies par les agents du SICTOM Sud Allier tout en partageant un verre dans un esprit de convivialité. Un grand merci à Sylvie Destrade, boucétoise et employée du Sictom, pour son implication dans ce projet à visée sociale et participative.

Projet de cession de chemins ruraux et/ou collecteurs, suite… et fin

Le projet d'aliénation (=cession) de chemins ruraux et de régularisation cadastrale de collecteurs (= fossés de récupération des eaux de drainage) arrive à son terme. Quinze dossiers ont fait l'objet d'une enquête publique du 30/11/2015 au 14/12/2015 à la mairie de Boucé. La procédure a été menée conjointement avec la municipalité de Montaigu-le-Blin, propriétaire pour moitié d'un chemin rural situé à « Rigny ». A l'issue de cette enquête, Mme Gobert, commissaire-enquêteur, a rédigé un rapport relatant son déroulement, les observations du public et une conclusion motivée pour chaque dossier. Ce document est en mairie, à la disposition du public pendant un an. Au vu des conclusions, seul un projet d'aliénation de chemin a été abandonné.

Les propriétaires riverains des quatorze autres dossiers ont été informés de l'aliénation du chemin rural et/ou de la régularisation du collecteur attenant à leur propriété afin qu'ils puissent faire part de leur décision. Au vu des réponses reçues, le conseil municipal, lors de sa séance du 03 mai 2016, a pris, pour chaque dossier, une dernière délibération pour décider de la vente aux riverains qui se sont portés acquéreurs. Les chemins ruraux et/ou collecteurs ont été vendus à l'euro symbolique. Les frais de géomètre et d'acte sont à la charge des acquéreurs.

La procédure d'aliénation de chemins ruraux étant terminée, les travaux de bornage vont commencer et seront suivis d'un enregistrement auprès du service du cadastre et de la rédaction de l'acte de vente (administratif ou notarié).

Démarrage du chantier de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

L'entreprise MIRO a installé sa baraque de chantier… les engins sont arrivés… C'est parti pour 6 mois de travaux ! 6 mois qui vont être un peu compliqués au quotidien pour les riverains car ils vont être confrontés au bruit, à la poussière, aux difficultés pour circuler à pied et pour accéder à leur maison…mais l'ensemble des boucétois, les gens de passage vont également être touchés par ces travaux : ralentissements, circulation alternée… sans oublier une déviation de 3 semaines environ au moment des travaux au carrefour. Ces aménagements de la circulation se feront en fonction de l'avancée des travaux.

Le coût total des travaux d'assainissement s'élève à 543 570€ HT dont 487 570€ de travaux et 56 000€ de frais annexes.

Ces travaux bénéficient des subventions suivantes (calculées sur les montants des travaux du réseau « eaux usées ») : 244 094€ par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 41 404€ par le conseil départemental, soit un total de 285 498€.

Il en résulte un besoin de financement de 260 000€ qui vont faire l'objet d'un emprunt sur 25 ans auprès de la Caisse d'Epargne.

PAVE : dans la dernière lettre d'infos, nous évoquions l'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces verts (PAVE), dossier visant à établir un état des lieux pour favoriser l'accessibilité à toute personne ayant des difficultés à se déplacer ou souffrant d'un handicap. La rédaction de ce document est abandonnée car un nouveau décret ne le rend plus obligatoire pour les communes de moins de 1 000 habitants. Malgré tout, le travail effectué reste utile car il pourra être repris lors des travaux d'aménagement de bourg. Il est à noter qu'un plan incliné pour l'accès à l'école a déjà été réalisé à l'automne suite à ce diagnostic.

Contrat communal d'aménagement de bourg (CCAB)

9 mois après son lancement, la phase d'études s'est achevée fin janvier 2016 par une réunion publique animée par Pierre-Adrien NICOLAS du bureau d'études Réalités et une dernière séance de travail le 1er février 2016 en présence des services intervenants dans ce projet (conseil départemental, CAUE, SDE03). La date butoir pour s'engager dans ce projet par la signature d'une convention avec le département était fixée au 15 février. Au vu des différentes contraintes, il a été proposé par les membres de la commission et décidé par le conseil municipal de reporter ce projet en 2017. En effet, cet engagement obligeait la commune à respecter un calendrier strict (maitrise d'œuvre, signature des marchés avec les entreprises) et cela imposait de mener de front deux gros chantiers : l'aménagement de bourg et l'assainissement. Ce laps de temps supplémentaire permettra de murir les réflexions et d'apporter d'éventuelles modifications résultant des travaux d'assainissement.

Travaux au Moulin de la Presle

Le logement communal du Moulin de la Presle nécessitait de lourds travaux de restauration avant d'être remis en location. Il s'agissait de traiter les problèmes d'isolation et d'humidité et de proposer à la location un logement beaucoup plus fonctionnel pour une famille (cuisine et salle de bains plus spacieuses)

Les travaux ont démarré en janvier après que les entreprises suivantes aient été retenues :

- PIESSAT TINET pour l'électricité et la plomberie,
- BRENON Patrick pour la menuiserie
- SARL MONGARET pour les carrelages
- GANIVET Jérémy pour la plâtrerie et les peintures
- POUGET Thierry pour la maçonnerie
- MTP Travaux publics pour les travaux de drainage, de terrassement et d'assainissement

Soit un montant total de devis s'élevant à 66 496 euros TTC.

La commune doit percevoir 26 828€ de subventions pour réaliser ces travaux, à savoir :

- 15 760 € du Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre de l'action « logement public rural »
- 7 068 € du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du programme habitat de l'ex-fonds 2
- 4 000 € de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire)

Ce logement pourra être reloué dès la fin des travaux, dans le courant du mois de juin.

Quoi faire cet été ?

➢ Jouer au tennis

La mise à disposition gratuite du court est reconduite. Le planning et le règlement sont affichés à l'entrée du court. La clé peut être retirée à l'Agence Postale, à la Boulangerie ainsi qu'auprès de certains conseillers municipaux (les numéros de téléphone sont indiqués sur le règlement).

➢ Jouer à des jeux de société

2 tables de jeux ont été installées : l'une sur la place de l'église, à côté du terrain de pétanque, l'autre à l'étang. Vous pouvez jouer en famille au Nyout (jeu coréen, ancêtre des petits chevaux) et aux Dames Nature (jeu de prise comme les dames). Les règles sont écrites sur les tables de jeu.

➢ Pêcher

La pêche à l'étang du Moulin de la Presle est ouverte jusqu'au 31 octobre 2016.
Tarifs : 3,50€ la ½ journée et 5,00€ la journée pour 2 lignes
Tout jeune né entre 1998 et 2011 peut obtenir une carte valable pour la saison au prix de 15€

➢ Lire

La bibliothèque est ouverte tous les après-midis de 14h à 16h ainsi qu'aux heures d'ouverture de la Mairie. Le prêt est gratuit. Les livres sont renouvelés trois fois par an par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Certains livres peuvent être commandés pour le passage suivant du bibliobus, sur demande auprès du secrétariat de Mairie.

➢ Nager

La piscine de Varennes est ouverte du 9 mai au 23 septembre
Tarifs : 1,20€ pour les - de 16 ans et 2,40€ pour les + de 16 ans

➢ S'inscrire à l'accueil de loisirs

Varennes sur Allier : inscriptions au service Enfance de la Mairie. Tel. : 04 70 47 72 05.
Jaligny sur Besbre : inscriptions au centre social. Tel. : 04 70 34 70 74.

Le coin des associations

Association Sportive Boucétoise
Président : Clément Choisy
Contact : 06.74.94.50.79

Amicale Laïque
Présidente : Sabrina Gourdon
Contact : 06.81.41.59.10

Club des ainés « la Forterre »
Président : Michel Déat
Contact : 06.83.15.02.14

Amicale des Chasseurs
Président : Bruno Sauzet
Contact : 06.07.94.56.59

Boucé Gym
Présidente : Marie-Thérèse Lustière
Contact : 06.72.45.17.79

A.F.N.
Président : Jean-Claude Chevalier
Contact : 04.70.43.72.32

Comité des fêtes
Président : Hervé Biron
Contact : 06.16.93.32.47

Agenda des manifestations

Concours de pétanque du Comité des fêtes :	Samedi 28 mai
Assemblée générale de l'ASB :	Vendredi 3 juin à 19h au stade
Tournoi de foot U15 et U18 de l'ASB :	Samedi 11 juin à partir de 9h au stade
Tournoi de sixte de l'ASB : **(ouvert à tous)**	Dimanche 10 juillet à partir de 14h au stade
Soirée étoilée avec baptême en para-moteur : **(organisée par l'Office de tourisme)**	Samedi 30 juillet

Fête patronale du 15 aout :

- **Concours de pétanque de l'ASB** — Dimanche 14 aout
- **Repas champêtre et bal gratuit du Comité des fêtes** — Dimanche 14 aout
- **Brocante organisée par Boucé Gym** — Lundi 15 aout

Terr' en fête par les Jeunes Agriculteurs de l'Allier	3 et 4 septembre au lieu-dit « Le Grand Mare »
Rallye de l'amicale laïque	Samedi 24 septembre à 8h
Concours de belote du Club des ainés	Jeudi 13 octobre à 14h
Loto des écoles organisé par les Amis des écoles de Montaigu avec la participation de l'amicale laïque de Boucé	Vendredi 11 novembre à 14h à Montaigu
Repas du CCAS	Dimanche 4 décembre
Loto du comité des fêtes	Samedi 10 décembre en soirée

Etat civil 2015

Naissances :
Lola DAGON née le 30/04/2015
Cléa SIGAUD née le 27/06/2015
Théo MICHEL né le 14/08/2015
Matéïs BONIN né le 13/12/2015

Décès :
Alphonse RIMOUX décédé le 06/05/2015
Pierre TECHE décédé le 05/07/2015
Raymond DUMET décédé le 12/07/2015
Jean ESPADA décédé le 23/09/2015

Mariage :
Ananiace BERNARD et Carolane PAPON le 22/08/2015

Ce document a été conçu, réalisé et mis en pages par les membres de la commission « communication »